

Expertises

Votre lettre d'information

Économie

Marchés financiers

Finance responsable

EN BREF

Rédaction : **Sienna**
INVESTMENT MANAGERS

Les 3 infos à retenir

Croissance

Selon le FMI, la croissance mondiale pour cette année 2024 devrait être de 3,2 % en 2024 (+ 0,1 point par rapport à la prévision de janvier).

Politique monétaire

La BCE a maintenu ses taux directeurs lors de sa réunion d'avril, une première baisse des taux pourrait intervenir en juin.

Inflation

Si la désinflation continue de ralentir, l'inflation française, en mars, était de 2,3 % sur un an, le niveau le plus bas depuis septembre 2021.

LE CHIFFRE CLÉ

+0,2%

Au premier trimestre 2024, le PIB de la France a progressé de 0,2 %, a indiqué l'Insee. Pour Bercy, l'objectif d'une croissance de 1 % en 2024 est « conforté ».

L'ANALYSE DU GÉRANT

La zone euro renoue avec la croissance

La publication des indices PMI* préliminaires d'avril en zone euro a envoyé un signal positif quant à la reprise de l'activité. Avec un indice PMI composite à 51,4 (après 50,3 en mars), le rebond de l'activité économique s'avère plus rapide qu'attendu. Le secteur des services a même atteint 52,9, marquant un plus haut niveau depuis 11 mois.

Dans le détail, les nouvelles commandes n'ont pas connu une telle croissance depuis mai 2023, tandis que le taux de croissance de l'emploi est au plus haut niveau depuis juin dernier. À l'inverse, la contraction de l'activité se poursuit dans l'industrie. Les nouvelles commandes sont restées sous pression en raison de la forte baisse de la demande, mais l'emploi dans le secteur industriel connaît sa plus forte progression depuis juin 2023.

La hausse de l'IFO (indice du climat des affaires en Allemagne) pour le troisième mois consécutif, et les premières estimations du PIB de la zone euro au T1 2024 (+0,3 % en rythme séquentiel contre +0,1 % attendu) confirment la tendance positive de la zone. Ce dynamisme est porté par les grandes économies européennes, à l'instar de l'Allemagne qui retrouve un PIB positif au T1 2024 (+0,2 % en rythme trimestriel contre -0,2 % au T4 2023).

En France, le détail des chiffres de la croissance témoigne d'un soutien majeur de la consommation, orchestré par une hausse du pouvoir d'achat des ménages, lui-même alimenté par le rebond des salaires réels. Ce regain de confiance des ménages permettra aussi de mettre fin à la tendance de sur-épargne, ce qui renforcera la demande domestique, qui est un élément essentiel de la pérennité de la croissance.

En outre, l'inflation sous-jacente poursuit son ralentissement (+2,7 % en glissement annuel contre +2,9 % en mars). Si l'inflation se rapproche des 2 %, la BCE pourrait opter pour une première baisse de ses taux d'intérêt, au mois de juin.

Ce contexte de rebond graduel de l'activité en zone euro devrait se prolonger dans les mois à venir. Cela va ouvrir la voie à une rechute sensible des taux obligataires, qui devrait porter les marchés actions.

Après la récente consolidation des Bourses mondiales, nous en profitons pour favoriser les marchés actions plus cycliques, notamment européens, compte tenu de la baisse des taux à venir de la BCE.

* L'indice PMI, pour "Purchasing Manager's Index" (indice des directeurs des achats), est un indicateur avancé permettant de connaître l'état et les perspectives économiques d'un secteur.

REPÈRES

Indicateurs économiques



Zone euro

+ 0,4 % : taux de croissance du PIB T1 2024 (ga)

+ 2,4 % : taux d'inflation en avril 2024 (ga)



États-Unis

+3 % : taux de croissance du PIB T1 2024 (ga)

+3,5 % : taux d'inflation en mars 2024 (ga)

Indicateurs de marchés¹

Variation mensuelle²

Niveau à fin avril 2024

Taux à 10 ans

Allemagne	-2,5 %	2,6 %
France	-2,1 %	3,1 %
Italie	1,7 %	3,9 %
Espagne	1,9 %	3,4 %

Indices

EUROSTOXX 50 (Europe)	3,2 %	4 921
CAC 40 (France)	2,7 %	7 985
S&P 500 (Etats-Unis)	4,2 %	5 036
ESTER	0,4 %	3,9 %
EURIBOR 3 M	0,1 %	3,8 %

Devise EUR / USD

-0,1 % 1,07

Petrole (Brent) \$/baril

4,6 % 88

1 - Les niveaux et les performances des indices étrangers sont en devise locale
2 - Pour les taux, il s'agit de la différence entre les deux dates

Source : Bloomberg

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

au 30 avril 2024

CLASSES D'ACTIFS

CONVICTION*

COMMENTAIRE

Actions zone euro



Nous passons de sous-exposé à neutre sur la classe d'actifs.

Actions US



Nous restons neutres sur les actions américaines, aux valorisations plus faibles que les autres marchés.

Actions émergents



Nous sommes surexposés sur le marché actions chinois et neutres sur les marchés actions brésilien et indien.

Obligations d'États



Nous restons neutres sur les obligations souveraines américaines et européennes.

Obligations d'entreprises



Nous sommes neutres sur l'ensemble de la classe d'actifs.

Devise EUR/USD



Nous pensons que l'euro va progresser par rapport au dollar américain, nous restons donc positifs sur cette devise.

Or/Pétrole/Matières premières



Face aux incertitudes sur le plan politique et géopolitique, nous restons neutres sur l'ensemble de la classe d'actifs.

* Légende : Positif : ● Neutre : ● Négatif : ●

LE BILLET DE LA FINANCE RESPONSABLE

Premier feu vert pour la Directive sur le devoir de vigilance européen

Le Parlement européen vient d'adopter une première version de la Directive sur le devoir de vigilance européen (CSDDD*), une révolution juridique visant à encadrer le respect des droits humains et environnementaux des grandes entreprises européennes. Les entreprises seront donc tenues responsables des impacts sociaux, environnementaux et de droits de l'homme résultant de leurs activités commerciales, ainsi que des activités de leurs filiales, de leurs sous-traitants et de leurs fournisseurs.

Quelles entreprises sont concernées ?

- Ces nouvelles règles relatives au devoir de vigilance s'appliqueront aux entreprises de l'UE comptant plus de 1 000 salariés et générant plus de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elles pourraient s'élargir aux sociétés comptant plus de 250 salariés et un chiffre d'affaires mondial supérieur à 40 millions d'euros.

Principaux impacts

- Les entreprises devront mettre en place des mécanismes de diligence raisonnable afin d'identifier, prévenir, atténuer et rendre compte des risques liés aux droits de l'homme, à l'environnement et à la corruption.
- Les entreprises prépareront et mettront en œuvre un plan de transition pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Leur plan de transition devra inclure les objectifs de l'entreprise en matière de changement climatique avec leurs délais, les mesures clés à mettre en œuvre pour les atteindre ainsi que la liste et le détail chiffré des investissements nécessaires à l'exécution du plan.

Responsabilité civile et amendes

- Les entreprises seront responsables de la réparation des préjudices causés par leurs activités, y compris la fourniture de réparations aux personnes affectées par des violations des droits de l'homme ou des dommages environnementaux.
- Des amendes pouvant aller jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires mondial net dans le cas de non-conformité.
- La responsabilité des entreprises pourrait être engagée en cas de dommages.

Prochaines étapes

- Selon la proposition de la commission parlementaire, les nouvelles obligations s'appliqueront après 3 ou 4 ans, en fonction de la taille et du chiffre d'affaires de l'entreprise.

* Corporate Sustainability Due Diligence Directive



Avertissement

« Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations »

Epsens - Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR | Code Banque CIB : 11 383 - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € | 538 045 964 R.C.S. Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | www.epsens.com

Sienna Gestion - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

